

KNAUF

Fiche Technique Produit

2025-05

KNAUF XTHERM ULTRA 32 MUR SE



DESCRIPTION DU PRODUIT

Knauf XTherm Ultra 32 MUR SE est un panneau en polystyrène expansé gris ignifugé, conforme à la norme NF EN 13163.

DOMAINE D'EMPLOI

- Isolation thermique des murs par l'intérieur derrière une contre-cloison maçonnée traditionnelle en bâtiment d'habitation, bâtiments soumis au code du travail, ERP.
- Isolation thermique des murs par l'intérieur derrière une contre-cloison plaque de plâtre avec système Easy-Click, en bâtiment d'habitation, bâtiments soumis au code du travail et ERP.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Norme : NF EN 13163
- DoP 4091_KNAUF-XTHERM-ULTRA-32-MUR-SE
- FDES Knauf Therm et XTherm des Familles de Produits 1 à 9
- ACERMI 06/007/414
- Mise en œuvre :
 - Application derrière une contre-cloison maçonnée conformément au DTU 20.1

STOCKAGE

Conservation dans l'emballage d'origine encore scellé et au sec. Protéger des rayons du soleil et des chocs.

Build on us.

KNAUF XTHERM ULTRA 32 MUR SE

Fiche Technique Produit

KNAUF

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes / Référentiels
Dimensions (longueur x largeur)	mm	2500 ou 2600 x 1200	NF EN 13163
Réaction au feu	-	Euroclasse E	NF EN 13501-1
Conductivité thermique	W/(m.K)	0,032	
Classement ISOLE	De 20 à 60 mm De 65 à 320 mm	I1S2O2L3E2 I1S2O2L3E3	ACERMI
Tolérance d'épaisseur	-	T(2)	
Transmission de la vapeur d'eau	-	MU 20 à 40	
Type de bords	-	BD	-

GAMME DE PRODUITS

Épaisseur ⁽¹⁾ [mm]	60	70	80	90	100	120	140
Résistance thermique [m ² .K/W]	1,85	2,15	2,50	2,80	3,10	3,75	4,35
Réchauffement climatique ⁽²⁾ [kg CO ₂ /m ²]	2,97	3,96	3,96	5,29	5,29	5,29	7,13

⁽¹⁾: Autres épaisseurs :

- sur demande de faisabilité

- résistances thermiques et réchauffement climatique : consulter respectivement le certificat ACERMI et la FDES

⁽²⁾ : Valeurs pour tout le cycle de vie, issues des FDES vérifiées.

KNAUF

Zone d'Activités
Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.com

SUPPORT TECHNIQUE
Tél: 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont à données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.